

VILLE D'ERSTEIN

PROCES - VERBAL

Séance ordinaire du 13 février 2007

Etaient présents : Mmes et MM.

SCHNEE Théo, Maire – SCHAAL Martin, Maire-Adjoint – FUHRO Raymond, 2^{ème} Adjoint – DINTRICH Benoît, 3^{ème} Adjoint – LEININGER Willy, 4^{ème} Adjoint – DRESSLER Marc, 5^{ème} Adjoint – WILLER Jean-Marc, 6^{ème} Adjoint – HERBETH Dominique, 7^{ème} Adjoint - HEYM Martine, 8^{ème} Adjointe – SEHMANN Bernard – GRAFF Armand – FUCHS Marie-Odile – SCHOTT Gaby – ARNAUD Claude – ALIZON Colette – SCHROETTER Véronique – TREMOULET Claude – UTZ Claudine – DA SILVA Nathalie – GRUHN Laurence – EHRHART Christian – VOELCKEL Laurent – HEITZ Joseph.

Etaient excusés (avec procuration de vote) : Mmes et MM.

DAHLENT Jean-Philippe – LEBLOND René – KREMPP Evelyne – VOLCK Carole – BIRGEL Jean-Claude.

Etait absent non excusé : M.

GABRIEL François, C.M.

Etaient encore présents : Mme et MM.

DELSOL Sandrine, Directeur Général des Services,
HECKMANN François, Rédacteur-Chef service « Affaires Générales »,
CHANVILLARD Patrick, Directeur des Usines Municipales d'Erstein,

A l'ouverture de la séance à 20 heures, 5 conseillers municipaux sont excusés dont 4 avec procuration de vote et 1 conseiller municipal absent.

Le Maire salue les conseillers municipaux présents, le public, Melle Sandrine DELSOL, D.G.S., M. Patrick CHANVILLARD, Directeur des U.M.E. et M. François HECKMANN, rédacteur-chef du service « Affaires générales » qui est désigné comme secrétaire de séance, ainsi que M. Nicolas BLANCHARD, journaliste des DNA.

En préambule à la séance, le Maire propose l'adoption du Procès-verbal du 18 décembre 2006, lequel en l'absence d'intervention écrite préalable et orale en début de séance est adopté à l'unanimité.

Point 1.1. de l'ordre du jour :

Budget primitif 2007 de la Régie Municipale d'Electricité.

Le Conseil,

CONSIDERANT que les Usines municipales sont dotées d'un budget autonome ;

VU la délibération n° 1.4. du conseil municipal du 18 décembre 2006 portant approbation des orientations budgétaires 2007 de la régie municipale ;

VU les avis et proposition émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie municipale du 22 janvier 2007 et par la commission Budgets - Perspectives financières - Usines Municipales ;

décide

d'arrêter le budget primitif 2007 de la régie municipale d'électricité comme suit :

Dépenses d'investissement :	2.469.150 €
Dépenses de fonctionnement :	<u>10.249.150 €</u>

<u>DEPENSES TOTALES</u>	12.718.300 €uros
--------------------------------	-------------------------

Recettes d'investissement :	2.469.150 €
Recettes de fonctionnement :	<u>10.249.150 €</u>

<u>RECETTES TOTALES</u>	12.718.300 €uros
--------------------------------	-------------------------

Adopté à l'unanimité.

Point 1.2. de l'ordre du jour :

Budget primitif 2007 du service municipal de l'eau.
Budget annexe.

Le Conseil,

CONSIDERANT que les Usines municipales sont dotées d'un budget autonome ;

VU la délibération n° 1.4. du conseil municipal du 18 décembre 2006 portant approbation des orientations budgétaires 2007 de la régie municipale ;

VU les avis et proposition émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie municipale du 22 janvier 2007 et par la commission Budgets - Perspectives financières - Usines Municipales ;

décide

d'arrêter le budget primitif annexe 2007 du service municipal de l'eau comme suit :

Dépenses d'investissement :	466.750 €
Dépenses de fonctionnement :	<u>1.054.000 €</u>

<u>DEPENSES TOTALES</u>	1.520.750 €uros
--------------------------------	------------------------

Recettes d'investissement :	466.750 €
Recettes de fonctionnement :	<u>1.054.000 €</u>

<u>RECETTES TOTALES</u>	1.520.750 €uros
--------------------------------	------------------------

Adopté à l'unanimité.

Point 1.3. de l'ordre du jour :

Budget primitif 2007 du service municipal du gaz.
Budget annexe.

Le Conseil,

CONSIDERANT que les Usines municipales sont dotées d'un budget autonome ;

VU la délibération n° 1.4. du conseil municipal du 18 décembre 2006 portant approbation des orientations budgétaires 2007 de la régie municipale ;

VU les avis et proposition émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie municipale du 22 janvier 2007 et par la commission Budgets - Perspectives financières - Usines Municipales ;

décide

d'arrêter le budget primitif annexe 2007 du service municipal du gaz comme suit :

Dépenses d'investissement :	-	
Dépenses de fonctionnement :	11.000 €	
<u>DEPENSES TOTALES</u>		11.000 €uros
Recettes d'investissement :	-	
Recettes de fonctionnement :	11.000 €	
<u>RECETTES TOTALES</u>		11.000 €uros

Adopté à l'unanimité.

Point 1.4. de l'ordre du jour :

Budget 2007 du service municipal d'Electricité.
Placements de trésorerie en compte à terme.

Le Directeur de la Régie Municipale expose que des opérations d'importance et travaux engagés à un niveau pluriannuel doivent être reportés de l'exercice 2006 sur l'exercice 2007.

Ces reports engendrant une trésorerie inactive élevée, il est proposé, en liaison avec le comptable de la Ville et de la Régie, de procéder à son placement en compte à terme pour des durées modulées de 3 et de 6 mois, cela au taux en vigueur le jour de ces placements, reconductibles en fonction des besoins de la Régie Municipale.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick CHANVILLARD,
SUR la proposition du Conseil d'Exploitation des Usines Municipale d'Erstein en date du 22 janvier 2007 et de la commission Budgets - Perspectives financières - Usines Municipales,

décide

- de placer en compte à terme, au taux en vigueur le jour des placements, les excédents de trésorerie issus des crédits reportés de l'année 2006 vers l'année 2007 établis à un montant total de 2.500.000 Euros ventilé comme suit :
 - **500.000 €** pour une durée de 3 mois, reconductible en fonction des besoins de la Régie municipale,
 - **2.000.000 €** pour une durée de 6 mois, reconductible en fonction des besoins de la Régie,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces placements successifs et à signer tout document en rapport avec l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Point 1.5. de l'ordre du jour :

Budget principal 2007 du service d'électricité.

Provisions employeur pour retraites.

Affectation intermédiaire en placements financiers.

Le Directeur de la Régie Municipale rappelle que la loi du 9 août 2004 mise en place par décret du 10 décembre 2004, a créé la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières à compter du 1^{er} janvier 2005, chargée du fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accident du travail et maladies professionnelles des I.E.G. Organisme de sécurité sociale de droit privé doté de la personnalité morale, la C.N.I.E.G. est chargée d'une mission de service public au profit des personnels salariés et retraités des I.E.G. comprenant le versement des prestations aux affiliés ainsi que le recouvrement et le contrôle des cotisations et contributions prévues par les textes.

Depuis la séance du 29 mai 2006, le conseil municipal a engagé la constitution des provisions pour les retraites telles que définies par les textes précités. Dans la continuité de cette décision, s'agissant d'une opération ayant pour effet comptable de maintenir inemployée la somme, établie au budget 2007 à hauteur de 104.305 €, il est proposé au conseil municipal de réitérer le principe du placement des provisions concernant les charges de l'employeur pour les droits spécifiques futurs des retraites et d'en effectuer l'affectation intermédiaire en placement financier auprès du Trésor public.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick CHANVILLARD,

VU les dispositions issues de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004, mises en place par le décret n° 1355 du 10 décembre 2004,

VU la délibération n° 1.6. du conseil municipal du 29 mai 2006,

VU les délibérations n° 1.1. à n° 1.3. de la séance portant adoption du budget primitif 2007 de la Régie,

SUR la proposition du Conseil d'Exploitation des Usines Municipales d'Erstein et de la commission Budgets - Perspectives financières - Usines Municipales,

décide

- de placer de manière intermédiaire en compte à terme auprès du Trésor Public, sur une durée de 6 mois et au taux en vigueur le jour du placement, ce dernier pouvant être renouvelé selon les disponibilités de la Régie, une somme de **104.305 €uros** constituant le crédit voté au budget 2007 au titre des provisions annuelles pour les retraites,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce placement et à signer tout document en rapport avec l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Point 1.6. de l'ordre du jour :

Usines municipales.

Etude de « chaufferie bois » et « réseau de chaleur ».

Le Directeur de la Régie Municipale expose qu'à l'issue des études diligentées, notamment avec le concours de Eifer, et compte tenu du devenir des ressources énergétiques, se trouve confirmée l'importance croissante de la poursuite de la réflexion liée aux principes des chaufferies « bois » au plan communal et de la distribution du réseau de chaleur susceptible d'en découler pour les bâtiments publics.

Le quartier des « cités scolaires » comprenant l'école maternelle du Château d'Eau, le collège Romain Rolland, le lycée Marguerite Yourcenar, le lycée professionnel Agricole, deux gymnases de la communauté de communes du Pays d'Erstein et le casernement de la gendarmerie, représente un ensemble homogène cohérent regroupant nombre de gestionnaires publics susceptibles d'être intéressés. S'y ajoute l'hypothèse de l'extension de la réflexion à la piscine municipale.

Le Conseil d'Exploitation de la régie propose à ce titre d'engager une étude de faisabilité dans ce domaine, ce qu'il est proposé au conseil municipal d'accepter sur la base d'un coût prévisionnel établi à 50.000 € susceptible de bénéficier d'aides financières, notamment de la Région Alsace à hauteur de 80%.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick CHANVILLARD,

VU que le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2007 de la Régie,

SUR la proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale et de la commission Budgets - Perspectives financières - Usines Municipales,

décide

- d'engager la réalisation d'une étude de faisabilité de la mise en place d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois destinés au fonctionnement des établissements et structures détaillés en exposé,
- de fixer le coût de cette étude à hauteur de **50.000 €uros**,
- de solliciter au titre de cette étude l'aide financière du Conseil Régional d'Alsace, du Département du Bas-Rhin, de l'Etat ainsi que de tout autre organisme ou établissement susceptible d'intervenir dans ce type de projet,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout document ou convention qui seront nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Point 1.7. de l'ordre du jour :

Usines Municipales.
Modification de l'organigramme des agents de la régie.

Le Directeur de la Régie Municipale rappelle le souhait de la Régie d'adapter régulièrement l'organigramme de ses services aux besoins réels et évolutions de technicité requis par son fonctionnement.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal après examen favorable respectivement de la Commission paritaire de la Régie ainsi que du Conseil d'exploitation, d'approuver l'organigramme des agents intégrant les éléments de modifications suivants avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick CHANVILLARD,

CONSIDERANT que l'évolution des besoins techniques et de gestion des agents des Usines Municipales entraîne un réaménagement de l'organigramme de la Régie,

VU la délibération n° 1.2. du conseil municipal du 26 juin 2006,

VU les avis et propositions émis par la commission paritaire, par le Conseil d'Exploitation de la Régie du 22 janvier 2007 et par la commission Budget – Perspectives Financières – Usines Municipales,

décide

de modifier la délibération susmentionnée du conseil municipal et de valider les reclassements ci-après détaillés emportant la modification de l'organigramme du personnel de la régie municipale d'Electricité et d'Eau comme suit avec effet au 1^{er} janvier 2007 :

☒ Service administratif :

- ➔ Reclassement du groupe fonctionnel 3 du poste d'agent de comptabilité au groupe fonctionnel 4 (GF 4),

☒ Service technique :

- ➔ Reclassement du groupe fonctionnel 4 d'un poste de chef employé au groupe fonctionnel 5 (GF 5),.

Adopté à l'unanimité.

Point 1.8. de l'ordre du jour :

Usines Municipales d'Erstein.
Travaux de génie civil et d'équipement de poste HTB/HTA.
Conclusion d'un marché.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Directeur de la Régie municipale,
VU les dispositions du code des marchés publics,
VU la consultation menée par la Régie et les conclusions de la commission d'appel d'offres réunie en date du 6 février 2007,
VU que les crédits nécessaires à l'exécution de l'opération considérée sont inscrits au budget 2007 de la Régie Municipale d'Electricité,
SUR la proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale et de la commission Budgets - Perspectives financières – Usines Municipales,

décide

- de conclure avec l'entreprise ci-après désignée, un marché pour les travaux de génie civil et d'équipement de poste 63kV/20kV accompagnant le renforcement de deux transformateurs de tension 63kV/20kV, pour un montant total de **208.990 €HT** :

SPIE EST

2, route de Lingolsheim – B.P. 70330 – GEISPOLSHEIM GARE
67411 ILLKIRCH CEDEX

- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le marché à intervenir sur ces bases ainsi que tout document en rapport avec l'exécution et la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Point 1.9. de l'ordre du jour :

Budget principal de la Ville.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Le Directeur Général des Services expose qu'en date du 14 novembre 2006, le Trésorier Principal d'Erstein a communiqué au Maire un dossier relatif à un ensemble de produits devenus irrécouvrables en raison de carences, insolvabilité dûment constatées et départs des débiteurs sans laisser d'adresse.

Celui-ci propose l'admission en non-valeur de ces produits, d'un montant total de **2.864,23 €uros** qui concernent un ensemble de 13 débiteurs et se rapportent aux exercices 2002 à 2005.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Mademoiselle Sandrine DELSOL,

VU les états et justificatifs présentés par la Trésorerie Principale d'Erstein,

SUR la proposition de la commission Budgets - Perspectives financières - Usines Municipales –
Affaires Générales,

décide

d'admettre en non-valeur le montant total de **2.864,23 €uros** détaillé au sein des états annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Point 2.1. de l'ordre du jour :

Ressources humaines.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Mademoiselle Sandrine DELSOL,

CONSIDERANT l'intérêt d'affecter un poste de secrétaire aux écoles communales de musique et d'arts plastiques,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

SUR la proposition de la commission Budgets - Perspectives financières - Affaires Générales,

décide

- de créer un poste un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe destiné au secrétariat des écoles communales de musique et d'arts plastiques à raison de 15/35^{ème} hebdomadaire, **à compter du 1^{er} avril 2007,**
- d'ajouter ce poste au tableau des effectifs 2007 de la commune d'Erstein,
- d'inscrire annuellement les crédits nécessaires au sein du budget principal de la Ville à compter de l'affectation de l'emploi par le Maire,
- de charger le Maire de procéder au recrutement éventuellement nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

Point 2.2. de l'ordre du jour :

Marché à bons de commande des fournitures de bureaux.
Conclusion d'un avenant avec la Société FIDUCIAL.

Le Directeur Général des Services rappelle qu'a été conclu, avec la société FIDUCIAL Bureautique, un marché de fournitures de bureau conjoint entre la Ville et les Usines Municipales, marché à procédure adaptée et à bons de commande d'une durée de deux ans sur la période 2006 et 2007, pour un montant compris dans une fourchette de 32.000 € à 60.000 € HT.

A l'issue d'une année de fonctionnement, les tarifs du catalogue 2007 de cette société ont subi une augmentation linéaire de 13%. Après un examen approfondi par la Ville, il résulte que ces tarifs ainsi revalorisés demeurent encore inférieurs à ceux des concurrents.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer en faveur de la conclusion et de la signature par le Maire de l'avenant correspondant.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Mademoiselle Sandrine DELSOL,

VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 modifiée relative aux marchés publics et aux délégations de service public,

VU le Code des Marchés publics,

VU le marché du 23 janvier 2006 relatif aux fournitures de papier, fournitures de bureau et consommables informatiques pour l'ensemble des services de la Ville d'Erstein et des Usines Municipales d'Erstein au titre des années 2006 et 2007,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 13 février 2007,

SUR la proposition de la commission Budgets - Perspectives financières,

décide

- de conclure un avenant d'augmentation linéaire de 13% des tarifs 2006 sur les produits du catalogue 2007, avec l'entreprise FIDUCIAL Bureautique – 20, Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE, attributaire du marché de fournitures précité,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant précité ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Point 3.1. de l'ordre du jour :

Aménagement de la piste cyclable vers les Sucrieries par la RD 426.
Approbation de l'avant projet.

L'Adjoint SCHAAL expose qu'à l'issue des réunions préparatoires, la commission Urbanisme et cadre de vie a statué lors des réunions des 19 décembre 2006 et 17 janvier 2007 à l'égard de l'avant projet de l'aménagement de la piste cyclable vers les sucrieries.

En concertation avec les services du Département et de la D.D.E., leurs observations ont été prises en compte permettant, pour la partie venant à la charge de la Ville d'Erstein, la définition d'un coût total prévisionnel d'avant projet établi en raison de ces exigences supplémentaires à **321.053,00 € HT** détaillé comme suit :

Travaux de sortie d'agglomération/pont du Heidenstraessel comprenant :

o Travaux préparatoires:	24.110 € HT
o Terrassement – corps de chaussée :	95.080 € HT
o Bordures et caniveaux :	21.404 € HT
o Revêtement de chaussée :	105.838 € HT
o Travaux divers – mise à niveau :	20.302 € HT
o Espaces verts :	54.319 € HT

La détermination de l'enveloppe prévisionnelle du sous-total travaux en phase AVP emporte la détermination des honoraires du maître d'œuvre en fixant le montant du forfait définitif de rémunération à 19.011,51 € HT.

Le projet intègre notamment les éléments suivants :

- l'obligation de réaliser une structure pouvant accueillir des véhicules lourds pour la partie de piste cyclable contiguë à la RD,
- l'obligation de réaliser un ancrage de la structure projetée de la piste dans la structure existante de la RD, augmentant de 0,50m la surface à traiter, et donc une largeur complémentaire des enrobés à mettre en place sur 0,50m au-delà de la structure demandée,
- le déplacement de candélabres implantés à proximité de la couche de roulement,
- l'abattage et la replantation de certains arbres plantés aujourd'hui à proximité de la couche de roulement de la R.D.

Le Conseil,

APRÈS avoir entendu l'exposé de l'adjoint Martin SCHAAL,

VU le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec SERUE Ingénierie – 4, rue de Vienne – 67300 SCHILTIGHEIM,

VU les dispositions du Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006,

VU les avis et conclusions de la commission d'appel d'offres du 6 février 2007,

SUR les propositions de la commission Urbanisme et Cadre de Vie et de la commission Budgets - Perspectives financières,

décide

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'aménagement de la **piste cyclable vers les Sucrieries par la RD 426** pour le coût prévisionnel détaillé en exposé,
- de lancer les procédures de consultation nécessaires aux marchés de travaux détaillés en exposé selon les règles du code des marchés publics,
- de conclure avec la société SERUE l'avenant d'ajustement du marché de maîtrise d'œuvre prenant en compte les éléments définis en exposé,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à souscrire les marchés de travaux à intervenir à l'issue de leur attribution par la commission d'appel d'offres ainsi que tous documents s'y rapportant pour l'exécution des dispositions de la présente délibération,
- de solliciter auprès du Conseil Général du Bas-Rhin l'aide susceptible d'être accordée pour le financement de tout ou partie des travaux et équipements susmentionnés, notamment les travaux réalisés sur trottoir et piste cyclable, et à signer tout document ou conventionnement destinés à permettre l'obtention des aides considérées.

Adopté à l'unanimité.

Point 3.2. de l'ordre du jour :

Rue des Eglantines.

Intégration d'une parcelle communale dans le domaine public.

L'Adjoint SCHAAL expose qu'après de nombreuses années d'usage, le propriétaire des bâtiments implantés en section BP n° 39, rue des Eglantines à Krafft, a sollicité, dans le cadre de la division de sa propriété, l'autorisation d'accéder au terrain situé à l'arrière de sa propriété initiale en faisant usage du terrain communal, cheminement piétonnier jusqu'à ce jour référencé sous l'E.R. C45 du POS et cadastré section BP n° 40.

S'agissant d'un cheminement qui à ce jour dispose de fait de toutes les caractéristiques requises par les dispositions applicables au domaine public, au sens réglementaire, il est proposé au conseil municipal de classer la parcelle considérée dans le domaine public communal pour la section allant jusqu'à l'accès au portail de la propriété considérée de la parcelle n° 39.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjoint Martin SCHAAL,

SUR la proposition de la commission Urbanisme et Cadre de Vie, de la commission Patrimoine - Agriculture - Environnement et de la commission Budgets - Perspectives financières,

décide

- d'intégrer la parcelle communale cadastrée sous **Section BP n° 40 « rue des Eglantines »** au sein du domaine public communal,
- de charger le Maire de procéder aux opérations réglementaires établies en la matière et de procéder en cas de besoin à l'élimination de la parcelle du Livre Foncier.

Adopté à l'unanimité.

Point 3.3. de l'ordre du jour :

**Permis de construire de M. Andlauer au n° 31, rue de St.Quentin.
Autorisation de modification du « tourne à gauche ».**

L'Adjoint SCHAAL expose qu'en séance du 19 décembre 2005, le conseil municipal s'est engagé à prendre en charge les travaux de réaménagement du « tourne à gauche », d'un montant de 3.275,25 € HT, pour permettre l'accès au projet de la SCI « Les Rives » car selon les articles L.332-6 et 332-15 seule la partie correspondant aux trottoirs peut être répercutée au demandeur.

A ce jour et à l'issue du dépôt d'une nouvelle demande par un second pétitionnaire, M. Guy ANDLAUER, de la délivrance d'un permis de construire sur la propriété située au 31, rue de Saint Quentin voisine, pour satisfaire à la requête de la Ville de maintenir un accès unique aux deux constructions, la Direction Départementale l'Équipement, service instructeur, demande que par une nouvelle délibération le conseil municipal précise que les travaux de réaménagement prévus concerneront également le nouveau permis de construire en empruntant le même accès.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'Adjoint Martin SCHAAL,
VU les dispositions du Code de l'urbanisme,
VU le permis de construire n° 067 13005 C0027 du 24 mai 2005,
VU la délibération n° 3.2. du conseil municipal du 19 décembre 2005,
VU la demande de permis de construire introduite par M. Guy ANDLAUER,
SUR les propositions de la commission Urbanisme et Cadre de Vie et de la commission Budgets - Perspectives financières,

décide

- d'étendre à la demande de permis de construire introduite par M. Guy ANDLAUER pour le 31, rue de Saint Quentin l'engagement de réaliser les travaux précités de réaménagement du « tourne à gauche »,
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous documents à intervenir se rapportant à l'opération.

Adopté à l'unanimité.

Point 3.4. de l'ordre du jour :

Autorisations d'urbanisme à délivrer au Maire.

- * **Bâtiment de l'ancienne sous-préfecture - Aménagement de l'entrée "Ville" pour personnes à mobilité réduite.**
- * **Aménagement de locaux au "club house de l'A.S.E".**
- * **Installation de bâtiments scolaires à l'école de Krafft.**

L'Adjoint SCHAAL expose que conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal doit autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ses projets de constructions et d'aménagements.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'Adjoint Martin SCHAAL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,
VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles R.421-1-1, R.422-2 et R.422-3,
SUR la proposition de la commission Urbanisme et Cadre de Vie et de la commission Budgets - Perspectives financières,

décide

d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à déposer et à signer les autorisations d'urbanisme liées à la réalisation des aménagements et constructions suivantes :

- *pour une modification de façade en vue de l'aménagement de l'entrée « Ville » du bâtiment de l'ancienne Sous-Préfecture pour les personnes à mobilité réduite,*
- *pour l'aménagement de locaux supplémentaires au sein du club-house de l'ASE selon la version définitive retenue en concertation avec les instances dirigeantes de l'association,*
- *pour l'installation de deux salles de classes sous la forme d'un bâtiment modulaire en prévision d'une augmentation des effectifs de l'école maternelle de Krafft.*

Adopté à l'unanimité.

Point 3.5. de l'ordre du jour :

Aménagement de la Médiathèque.
Conclusion d'avenants aux marchés de travaux.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Conseiller Bernard SEHMANN,
VU la délibération n° 2.2. du conseil municipal du 25 avril 2005 relative à l'approbation de l'APD des travaux d'aménagement de la Médiathèque ainsi que les délibérations antérieures adoptées à l'égard de l'opération,
VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés aux termes des délibérations du conseil municipal n° 3.1 du 26 octobre 2005 et n° 3.8. du 6 février 2006,
VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 6 février 2007,
VU que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007 de la Ville,
SUR proposition de la commission Urbanisme et Cadre de Vie et de la commission Budgets - Perspectives financières,

décide

- de conclure les avenants d'augmentation, de réduction et de transfert ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

➤ **Lot n° 5 – "Menuiserie extérieure aluminium / vitrerie"**

Attributaire : Entreprise PHILIPPI CAB – 3, rue de l'Artisanat – 67210 OBERNAI

Marché initial modifié du 19/10/2006 : 87.959,00 € HT

Avenant n° 2 **+ 4.682,00 € HT**

Nouveau montant du marché : 92.641,00 € HT

Objet : Remplacement de vitrage, porte et châssis fixe vitré du local sous chaudière, représentant une progression de 18 % par rapport au marché initial.

➤ **Lot n° 7 – "Plâtrerie – cloisons - doublages"**

Attributaire : Ets TTBM – 33A, rue de la Fédération – 67100 STRASBOURG

Marché initial modifié du 19 octobre 2006 : 94.254,29 € HT

Avenant n° 2 : **+ 1.269,29 € HT**

Nouveau montant du marché : 95.523,58 € HT

Objet : Traitement par faux-plafonds – modification de cloisons sanitaires et agrandissement de la porte du local « rangement » représentant une progression totale cumulée de 10,82% du marché initial.

➤ **Lot n° 8 – "Carrelage - faïence"**

Attributaire : Ets DIPOL - 1, rue de la Batterie – 67118 GEISPOLSHHEIM GARE

Marché initial : 24.651,17 € HT

Avenant n° 1 **+ 6.830,55 € HT**

Nouveau montant du marché : 31.481,72 € HT

Objet : Fourniture et pose de 283 m² d'isolant polystyrène incompressible et mise en œuvre d'une seule épaisseur de chape représentant une augmentation de 27,71 % du marché.

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Point 3.6. de l'ordre du jour :

Construction du nouveau bâtiment principal du camping municipal et aménagements extérieurs.
Conclusion d'avenants aux marchés de travaux.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Conseiller Bernard SEHMANN,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n° 3.2. du 27 juin 2005 relative à l'approbation de l'A.P.D. de l'opération de démolition - reconstruction du bâtiment central et aménagements extérieurs du camping municipal et n° 3.8 du 26 juin 2006,

VU les délibérations n° 1.31 du conseil municipal du 27 mars 2001 et n° 2.2. du 28 juin 2004 relatives aux délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.,

VU Les conclusions de la commission d'appel d'offres du 6 février 2007,

VU que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007 de la Ville,

SUR proposition de la commission Urbanisme et Cadre de Vie et de la commission Budgets - Perspectives financières,

décide

- de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de construction du nouveau bâtiment principal du camping municipal et d'aménagement du bord de l'étang :

➤ **Lot n° 1 – "Terrassement – Assainissement - Réseaux"**

Attributaire : Ets DENNI – LEGOLL - 61, rue de Rosheim – 67870 GRIESHEIM près MOLSHEIM

Marché initial du 22 mars 2006 63.430,00 € HT

Avenant n° 1 : + 15.130,00 € HT

Nouveau montant du marché : 78.560,00 € HT

Objet : L'aménagement du bord de l'étang ne pouvant pas être réalisé qu'en partie, la tranche conditionnelle relative à la réalisation de l'aire de manifestation doit être effectuée, opération représentant une augmentation de 23,85 % du marché.

➤ **Lot n° 14 – "Electricité"**

Attributaire : Ets SOVEC – BP 40101 - 67403 ILLKIRCH CEDEX

Marché initial du 7 avril 2006 100.493,36 € HT

Avenant n° 1 + 2.158,99 € HT

Nouveau montant du marché : 102.652,35 € HT

Objet : Réalisation de l'aménagement du bord de l'étang représentant une augmentation de 2,15 % du marché initial.

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Point 3.7. de l'ordre du jour :

Terrain de football.

Conclusion d'un avenant au marché de travaux d'éclairage.

Monsieur SEHMANN expose que pour un abonnement unique des installations électriques à la charge de l'Association Sportive d'Erstein, concentré en un seul point de comptage regroupant la maison associative, le stade d'honneur et le stade annexe, il convient de mettre en place une nouvelle armoire de comptage dans le cadre du marché de mise en éclairage du terrain de football annexe.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Conseiller Bernard SEHMANN,

VU le marché conclu avec l'entreprise attributaire du marché de travaux d'éclairage du terrain de football,

VU les délibérations n° 1.31 du conseil municipal du 27 mars 2001 et n° 2.2. du 28 juin 2004 relatives aux délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.,

VU Les conclusions et avis de la commission d'appel d'offres du 6 février 2007,

VU que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007 de la Ville,

SUR proposition de la commission Urbanisme et Cadre de Vie et de la commission Budgets - Perspectives financières,

décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé du marché de travaux d'éclairage du stade :

Attributaire : Ets SPIE Est - 2, route de Lingolsheim – BP 70330 – GEISPOLSHHEIM Gare - 67411 ILLKIRCH CEDEX

Marché initial du 3 octobre 2006	54.634,95 € HT
Avenant n° 1 :	+ 22.107,22 € HT
Nouveau montant du marché :	76.742,17 € HT

Objet : Réalisation d'un abonnement unique des installations électriques à la charge de l'A.S.E., regroupé en un seul point de comptage comprenant la maison associative, le stade d'honneur et le stade annexe (travaux de génie civil et armoire de commande – fourniture et pose d'une armoire TJ unique + armoire disjoncteur), représentant une augmentation du marché de 40,46 % du marché.

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Lot n° 4 : Réseaux secs**

Attributaire : Ets NOLD et Cie - 2, route de Lingolsheim – BP 80382 – 67411 ILLKIRCH

Marché initial du 23 mars 2006

210.543,25 € HT

Actualisation à partir de l'index TP 12 réseaux d'électrification avec fournitures.

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Point 4.1. de l'ordre du jour :

Billard-Club 35 d'Erstein.
Travaux d'aménagement de local associatif.
Attribution de subvention d'investissement.

L'Adjoint DINTRICH expose que le Billard-Club 35 d'Erstein a introduit auprès de la Ville un dossier pour l'attribution d'une subvention communale d'investissement destinée à permettre la pose de 3 faux-plafonds avec isolation thermique dans le local qu'il occupe au sein du centre nautique, travaux complétés de l'amélioration de l'éclairage et de peinture pour des devis d'un total annoncé de 10.505,67 € TTC.

Cette opération a rencontré l'accord de la Ville d'Erstein par lettre du 15 juin 2006 sachant que l'entreprise retenue devra satisfaire aux exigences de conformité requises au sein d'un établissement recevant du public.

La demande a rencontré un avis favorable des commissions compétentes qui proposent l'attribution de la subvention d'équipement et d'investissement établie en la matière à 15% de ces dépenses.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjoint Benoît DINTRICH,

VU la demande introduite par l'Association du Billard-Club 35 d'Erstein,

SUR la proposition de la commission Sports – Loisirs et Tourisme et de la commission Budgets - Perspectives financières - Affaires Générales,

décide

- d'attribuer au Billard-Club 35 d'Erstein une subvention de **15%** des travaux et équipements susmentionnés, soit une aide totale arrondie à **1.576 €uros**,
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à procéder au versement de cette subvention entre les mains de l'association sur la base des factures présentées à ce titre.

Adopté à l'unanimité.

Point 4.2. de l'ordre du jour :

Subventions aux associations locales pour « frais de formation » des cadres et entraîneurs.
Révision des modalités d'attribution.

L'Adjoint DINTRICH rappelle que par délibérations en date des 17 décembre 1990 et 28 juin 2002, le conseil municipal a mis en place une subvention destinée aux associations locales pour frais de formation des cadres et entraîneurs, établie de manière forfaitaire à l'époque à 8 € par jour de stage et par personne.

Ce principe a cependant souffert d'un défaut permettant notamment à une association de bénéficier, du fait d'un découpage en nombre d'heures, d'une subvention supérieure au coût réel de la journée de formation.

C'est pourquoi la commission Sports – Loisirs et Tourisme souhaite que soient modifiés les principes d'attribution de cette subvention non plus à raison de 8 € par jour de stage et par personne mais à hauteur de 1 € pour 1 heure de stage, instituant un découpage horaire.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjoint Benoît DINTRICH,

VU les délibérations du conseil municipal respectivement n° 5.2. du 17 décembre 1990 et n° 4.1. du 28 juin 2002,

SUR la proposition de la commission Sports – Loisirs et Tourisme et de la commission Budgets - Perspectives financières,

décide

- de modifier les modalités d'attribution aux associations locales des subventions pour « frais de formation » des cadres et entraîneurs qui sera calculée et attribuée comme suit partant du principe qu'une journée = 8h :
 - 1h de stage = 1 € de versé
 - 8h de stage = 8 € de versés
 - 1h entamée (ex. 1h30) = 2 € (versement heure complète)
- que les versements se feront au prorata des heures de stages suivies.

Adopté à l'unanimité.

Point 5.1. de l'ordre du jour :

Zone industrielle Erstein-Ouest.

Vente d'une portion de terrain pour le réaménagement de la plate-forme de la Poste.

L'Adjoint WILLER rappelle que la Poste possède une unité implantée pour sa plate-forme "Coliposte" au sein de la Z.I. Erstein-Ouest. Le développement des activités de cette unité rend nécessaire à ce jour une modification du cheminement de desserte de l'établissement par les poids lourds.

La Poste, par l'intermédiaire de la société civile immobilière propriétaire du site, a ainsi introduit une demande visant à lui permettre d'acquérir une parcelle de terrain communal complémentaire d'environ 1,45 are située à l'angle sud de son infrastructure, en bordure de la rue Ettore Bugatti.

S'agissant d'une superficie modeste, la commission Développement local et Communication après avoir examiné les prix de vente dernièrement pratiqués au sein de la zone, propose de donner une suite favorable à la requête à un prix identique à celui adopté à l'égard de l'emprise nécessaire à la 3^{ème} voie ferrée en novembre 2005, à savoir 1.560 € l'are HT.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjoint Jean-Marc WILLER,

VU l'Avis du Domaine n° 04/483 et les avis antérieurs,

SUR la proposition de la commission Développement Local et Communication et de la commission Budgets - Perspectives financières - Affaires Générales,

décide

- dans le cadre de la modification du cheminement de desserte de l'établissement considéré par les poids lourds, de vendre à la **S.C.I. « Le Yorktown »** avec siège au n° 2, parc de l'Europe – rue du Dépôt – 67207 NIEDERHAUSBERGEN à intervenir pour le compte de la structure fonctionnelle de la Poste existante au sein de la zone industrielle Erstein Ouest, une portion d'environ **1,45 are sol**, à confirmer par arpentage et à détacher en section AA du domaine dépendant de la rue Ettore Bugatti,
- de fixer à **1.560 €uros** l'are viabilisé, hors TVA, le prix de vente de ce terrain,
- de faire supporter par la société acquéreuse l'ensemble des frais d'arpentage, d'acte et taxes relatifs à la présente cession,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'acte de vente à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Point 6.1. de l'ordre du jour :

Médiathèque de la Ville d'ERSTEIN.

Tarifs des prestations.

Règlement et guide de l'utilisateur.

L'Adjointe HEYM et M. ARNAUD exposent que la commission Culture a poursuivi depuis l'automne 2006 une réflexion concernant les tarifs applicables à la Médiathèque à compter de son ouverture, fixée au 1^{er} juin 2007, ainsi qu'au règlement et au guide de l'utilisateur qui sera institué pour les abonnés.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjointe Martine HEYM et du conseiller Claude ARNAUD,
SUR la proposition de la commission Culture et de la commission Budgets - Perspectives financières
- Affaires Générales,

décide

- de fixer comme suit respectivement les tarifs, règlement et guide de l'utilisateur et des abonnés accompagnant les prestations offertes par la Médiathèque de la Ville d'Erstein à compter de son ouverture :

1) ABONNEMENTS :

L'abonnement "imprimés" : emprunt limité à 7 imprimés

- 0 à 17 ans révolus : gratuit
- 18 à 25 ans et demandeurs d'emploi : 5 €/an
- 26 ans et plus : 10 €/an

L'abonnement "tous supports" : 7 imprimés + 2 CD + 1 DVD + 1 cédérom

- 0 à 17 ans révolus : 5 €/an
- 18 à 25 ans et demandeurs d'emploi : 10 €/an
- 26 ans et plus : 20 €/an

2) AUTRES TARIFICATIONS :

Boîtiers abîmés : 0,50 €

Remplacement de carte perdue : 1,50 €

Remplacement ou remboursement des documents abîmés au prix du document sur facturation

Pénalités de retard : 0,50 € par document et par semaine de retard assorti d'un plafonnement à 10 €

Impression et copies : 0,18 €/page

Chèque de caution pour prêt de clé USB : 15 €

3) GUIDE DU LECTEUR :

- Les prêts à domicile sont soumis à abonnement ;
- L'accès gratuit à Internet et aux postes de musique est limité à une heure par jour et par usager et une autorisation parentale écrite préalable est exigée pour les moins de 18 ans ;
- La photocopie des documents est limitée à 3 pages à usage strictement privé ;
- Le prêt aux classes et autres institutions est limité aux imprimés pour respecter les lois sur l'audiovisuel ;
- Tout manquement grave ou répété peut entraîner l'exclusion de l'utilisateur.

Adopté à l'unanimité.

Point 7.1. de l'ordre du jour :

Affaires financières.

Crédits reportés de l'exercice 2006.

Décision modificative n° 1 du budget principal 2007.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjoint Marc DRESSLER,

VU l'état des crédits à reporter de l'exercice 2006,

SUR propositions de la commission Budgets - Perspectives financières - Affaires Générales du 30 janvier 2007 et des autres commissions intéressées,

VU les décisions adoptées en séance,

décide

- d'apporter au budget principal 2007 de la Ville les modifications détaillées au sein du tableau annexé à la présente délibération incluant les crédits de report,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à procéder aux opérations comptables et paiements correspondants et à conclure et signer l'emprunt de 3.878.443 €uros à réaliser en cas de besoin par tranches fractionnées successives, ainsi que tout document en rapport avec l'exécution des dispositions financières qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 2007	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	article	Montant	article	Montant
Ecole Curie - projet Afrique - intervenant extérieur	6042	-1 000		
Ecole Curie - projet Afrique - achat de petit matériel	6067	-400		
Ecole Curie - subvention caisse de l'école	657361	1 400		
Créances irrécouvrables	654	2 865		
Charges exceptionnelles	678	-2 865		
Virement à la section d'investissement	023	0		
<i>Total mouvements dépenses</i>		0		
<i>Total mouvements recettes</i>				0
<u>INVESTISSEMENT</u>				
Subventions d'équipement versées	2042	16 796		
Logiciels	205	29 297		
Maison Schuh	2138	163 500		
Clôture Berna	2148	10 000		
Autres réseaux - poteaux incendie	21538	30 010		
Sculpture parvis Relais	2161	800		
Plantations	21721	9 739		
Matériel informatique dont matériel médiathèque	2183	56 772		
Mobilier	2184	837		
Autres immobilisations corporelles	2188	28 860		
Camping	231202	733 611		
Stades municipaux	231203	138 946		
Environnement - clôture étang de pêche	231205	5 857		
Ecole Anne Frank	231301	12 309		

Annexe Schweitzer - sanitaires	231302	22 372		
Ecole Popp - abris jardin	231308	9 000		
Hôtel de Ville	231309	30 981		
Chantier communal	231316	16 067		
Salle Hérintstein	231319	18 833		
Immeubles communaux divers - resto du cœur	231320	6 460		
Bâtiment Sous-Préfecture - accès handicapés	231330	32 000		
Centre Nautique	231335	231 071		
Maison de l'Enfant	231336	55 862		
Relais d'Etape - signalétique	231342	2 800		
Immeuble 1 rue du Moulin - portail	231344	3 847		
Médiathèque	231349	1 412 647		
Chemins ruraux et touristiques	231502	10 000		
Voirie communale	231503	197 918		
Eclairage public	231506	71 265		
Parvis Relais d'Etape	231508	102 118		
Réfection des ponts	231510	46 943		
Rue de la Caserne	231519	10 500		
Rue de l'Expansion	231521	40 000		
Pistes cyclables	231523	336 835		
Rue du Couvent	231532	80 512		
Rond point Carré	231535	352 782		
Rue St Jacques	231539	65 052		
VRD ZI Ouest	458102	9 476		
Rond point Carré - part CG + ComCom	458107	56 192		
Rond point Carré Ville pour solder 458107	20441	14 815		
Voirie communale - part ComCom réseau	458108	2 598		
		4 476 280		
<i><u>Total mouvements dépenses</u></i>				
Subventions amortissables Département			1313	117 729
Subventions amortissables Autres			1318	2 000
Subventions Région			1322	4 734
Subventions Département			1323	348 102
Subventions Autres			1328	48 457
Rond point Carré - part CG + ComCom + Ville pour solde			458207	76 815
Emprunt			1641	3 878 443
Virement de la section de fonctionnement			021	0
				4 476 280
<i><u>Total mouvements recettes</u></i>				

ANNEXE du Procès-verbal du 13 février 2007

Points 1.1 à 1.3.

Budget primitif 2007 des Usines municipales d'Erstein Régie d'électricité, d'eau et du gaz.

A la suite de la présentation par M. CHANVILLARD des éléments composant les budgets 2007 de la Régie intégrant les axes présentés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 18 décembre 2006, le Maire souligne deux aspects essentiels des budgets Electricité et Eau.

Electricité :

Les incertitudes générées par l'échéance définie par les directives européennes fixant au 1^{er} juillet 2007 l'entrée en vigueur de la libéralisation du marché de l'énergie et plus particulièrement des tarifs qui s'y rapportent : tarif intégré (réglementé) de Gaz de France et d'E.D.F. proposé depuis 1946 et tarif « du marché ».

Ces incertitudes ont notamment déjà été évoquées lors de la séance du conseil municipal 18 décembre 2006 et reprises par un article de M. WILTZ dans les Dernières Nouvelles d'Alsace ; cependant dans la presse nationale ce problème n'est pratiquement pas évoqué.

Le Maire répète ainsi à nouveau qu'au vu des informations dont dispose la Régie à ce jour, au 1^{er} juillet 2007, tout nouvel abonné au gaz ou à l'électricité sera soumis à la liberté tarifaire et subira une augmentation des factures de près de 30% par rapport à ceux en place la veille. Il s'agit d'une très lourde hypothèque venant grever l'évolution du marché tarifaire en 2007 traduisant la contradiction manifeste apparue entre le Parlement français, le Conseil constitutionnel et les directives européennes et il devient indispensable et urgent que le public et les abonnés soient sensibilisés au plus tôt sur ses conséquences par les médias.

Eau :

A partir du constat de l'évolution des besoins en eau entre 2005 et 2006, le budget de l'exercice 2007 est élaboré autour d'une augmentation du prix de l'eau de 2% hors taxe d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2007, représentant un coût total de 120,64 € pour une consommation moyenne de 120 m³, soit une progression de 2,72 € pour ce volume. S'y ajoutent la part de l'assainissement générée par le traitement de l'eau qui atteint 168,00 € (+ 12%) et celle de la redevance due à l'Agence de l'Eau à hauteur de 71,16 € (+ 88%) pour ce même volume, déterminant un total de 359,80 € HT et **379,59 € TTC**.

M. SCHAAL souligne pour sa part que c'est bien l'impact à la fois de la suppression à compter de 2007 par l'Agence de l'Eau du bassin Rhin-Meuse de la subvention attribuée jusqu'à présent à la Communauté de communes du Pays d'Erstein pour la part « assainissement », augmenté de la progression de la redevance due à cette même agence qui constitue la très importante progression du coût de l'eau. Le tableau d'analyse de ces évolutions est présenté ci-après.

Le Maire répète ainsi la nécessité de sensibiliser les usagers – abonnés à l'utilisation de l'eau.

Evolution du prix de l'eau - assainissement

	UME				assainissement				Agence de l'eau		120 m3 eau HT	120 m3 eau <u>TTC</u>
	fixe	€/m3	120 m3	Total	fixe	€/m3	120 m3	Total	€/m3	120 m3	Total	Total
2006	€15,92	€0,85	€102,00	€117,92	€0,00	€1,25	€150,00	€150,00	€0,315	€37,800	€305,72	€306,78
	1,02	1,02			1,03	1,03		€4,80	1,88	€33,36	€54,08	€72,81
2007	€16,24	€0,87	€104,40	€120,64	€0,00	€1,29	€154,80	€154,80				
incidence suppression subvention agence						1,09		€13,20			1,17689389	
2007	€16,24	€0,87	€104,40	€120,64	€0,00	€1,40	€168,00	€168,00	€0,593	€71,160	€359,80	€379,59
avec TVA 5,5%				127,28 € ttc					177,24 € ttc	75,07 € ttc		€379,59
TOTAL DES PROGRESSIONS:				2,72 €					18,00 €	33,36 €	54,08 €	€56,78

Point 3.1.

Aménagement de la piste cyclable vers les Sucreries par la RD 426.

Approbation de l'avant projet.

Parallèlement à l'exposé des éléments de décisions et dans le cadre du débat relatif au projet d'aménagement d'une piste cyclable de liaison vers les Sucreries, le Maire et M. SCHAAL soulignent que cette opération, demandée de longue date, intègre d'importants travaux supplémentaires expliquant la progression de son coût prévisionnel.

Il s'agit de fait du respect des engagements pris par le conseil municipal face aux usagers et salariés des Sucreries empruntant la RD 426 vers l'entreprise alors que les débats et « pourparlers » avec la société et surtout le Département du Bas-Rhin ont déjà été entamés voici de nombreuses années.

Les travaux seront pris en charge par la Ville de la sortie de l'agglomération jusqu'au pont du Heidenstraessel. Le rond-point à réaliser devant l'entrée des Sucreries et la liaison jusqu'à la piste existante en bordure du canal du Rhône au Rhin seront à mettre en œuvre par le Département et l'entreprise.

Le choix d'intervention de la Ville et du conseil municipal correspond bien à l'objectif de ne plus faire « durer plus longtemps » la réalisation d'un projet attendu de longue date par de nombreux ersteinois et le Maire précise que l'augmentation de 179 K€ à 322 K€ du coût de l'opération découlent bien des exigences successives de la DDE et du Département.

----000---

DIVERS – COMMUNICATIONS.

Remerciements.

Le Maire fait part aux conseillers des remerciements adressés à la Ville par :

- le Président de la Fédération des Groupes folkloriques d'Alsace, par lettre en date du 19 décembre 2006, pour la mise à disposition gracieuse de la salle « Herinstein » à l'occasion de l'Assemblée Générale nationale au mois de novembre dernier ;

- M. Manuel DA SILVA Vice-Président du Comité de Jumelage ERSTEIN – SAN JOAO DE LOURE, qui à l'appui de ses remerciements exprime sa gratitude et ses vœux au Conseil municipal ainsi qu'à tous les intervenants associés aux manifestations et voyage organisés en 2006 ;

- M. Alain BLUMENROEDER, Délégué Général à la Banque Alimentaire pour le fort élan de générosité des donateurs et l'engagement des bénévoles intervenu à l'occasion de la collecte nationale 2006 de denrées alimentaires. Pour la 6^{ème} année consécutive la collecte est en augmentation avec 210,3 Tonnes, pour une valeur estimée de 578.000 €, comprenant 19.000 litres d'huile et 72 Tonnes de conserves.

- M. Claude SEETHALER, Président de l'Association Nature Ried pour la subvention de 2è0 € accordée par le Conseil municipal dans le cadre de la réalisation de mares à batraciens dans le massif forestier du Krittwald.

Chômage.

A la fin du mois de décembre 2006 le nombre total de demandeurs d'emplois s'élevait à 382 personnes comprenant 181 hommes et 201 femmes se répartissant à concurrence de 277 personnes indemnisées contre 105 personnes non indemnisées.

Le total ci-dessus représente 7,93 % de la population active. Ce taux est à titre de comparaison sensiblement équivalent à celui du mois de décembre 1997 mais demeure plus mauvais que celui de 2004.

Piscine.

Les résultats enregistrés en termes de fréquentation du Centre nautique ont atteint 118.000 entrées en 2006 contre 121.000 en 2005. Les recettes sont sensiblement identiques à hauteur de 358 K€ en 2006 pour 355 K€ l'année précédente.

Le Maire signale d'autre part la bonne performance réalisée dans la fréquentation du « Fitness » avec près de 1.200 entrées pour le 4^{ème} trimestre 2006.

La piscine pour sa part a vu 9.700 entrées au mois de janvier 2007 malgré la fermeture technique.

📁 Lycée Marguerite Yourcenar.

Motif de fierté, aux termes d'une étude comparative et dans un récent article l'hebdomadaire "Le Nouvel Observateur" a fait connaître que le lycée d'Erstein a, selon ses critères d'analyse, été en 2006 le meilleur lycée d'Alsace. Ce classement traduit la qualité de l'équipe pédagogique, révélant que les professeurs et lycéens d'Erstein peuvent poursuivre la scolarité dans un esprit serein et un environnement relativement "protégé" au sein de l'établissement d'Erstein.

📁 Tour de table. – Interventions.

- **Commission locale d'Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.**

Mme Marie-Odile FUCHS fait connaître que la réunion d'installation de la commission s'est tenue à la Mairie le 7 février 2007.

- **Mobilier de la Médiathèque.**

L'Adjointe Martine HEYM effectue une présentation vidéographique du mobilier et équipements retenus par la commission d'appel d'offres pour l'équipement de la Médiathèque et qui ont été attribués à l'entreprise DUBICH MOBILIER à raison des lots suivants :

Lot 1 – Rayonnages et équipements divers : 120.762,51 € TTC.

Lot 2 – Mobilier pour le public : 43.851,34 € TTC.

Lot 3 – Mobilier de bureau : 18.622,92 € TTC.

- **S.E.M. ERSTEIN-HABITAT.**

M. LEININGER présente les photographies de deux immeubles réhabilités par Erstein-Habitat à l'occasion d'importants travaux de rénovation qui ont compris le remplacement de chaudières, le désenfumage, la réfection des cages d'escaliers et l'installation de boîtes aux lettres aux normes, l'installation de garde-corps, le remplacement des fenêtres et des gouttières ainsi que la réfection des façades et des travaux d'isolation.

- **Syndénaphe.**

M. SCHAAL signale que le traitement de la pollution de la nappe phréatique par le CCL4 se poursuit efficacement. Le pompage extrait tous les mois l'équivalent de la consommation d'eau potable de toute la Communauté de Communes pour le reverser dans l'III.

La séance est close à 22 h.10

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Théo SCHNEE.